



PMSMP

DÉFINITION

La PMSMP = Période de mise en situation en milieu professionnel



Découverte professionnelle



Validation de projet



Mise en pratique des compétences

LE PUBLIC

- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non auprès de France Travail
- Jeunes en demande d'insertion suivis par les missions locales
- Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés accompagnés par France Travail ou des Cap emploi
- Bénéficiaires du RSA, au titre des actions mises en œuvre dans le cadre de leur contrat d'engagements

QUI PEUT PRESCRIRE UNE PMSMP ?

Des prescripteurs de plein droit, expressément désignés par la loi :

- France Travail
- Les missions locales
- Les Cap emploi
- Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), à l'exception des ETTI : entreprises d'insertion (EI), associations intermédiaires (AI), ateliers chantiers d'insertion (ACI).
- Les conseils départementaux, par l'intermédiaire de leurs présidents ;
- Les organismes proposant des actions de préparation à l'apprentissage

MODALITÉS D'UNE PMSMP

Des prescripteurs de plein droit, expressément désignés par la loi :

- Soit découvrir un métier ou un secteur d'activité ;
- Soit confirmer un projet professionnel ;
- Soit initier une démarche de recrutement.

→ Quelle durée ?

Conclue pour une durée maximale d'un mois (de date à date), une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue.

Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois (de date à date)

CONVENTION DE MISE EN SITUATION

Quelles signatures sur la convention de mise en situation en milieu professionnel ?

- Le bénéficiaire de la PMSMP ;
- si celui-ci a le statut de salarié, son employeur ;
- la structure d'accueil, qui doit obligatoirement posséder un n° SIRET ;
- l'organisme prescripteur de la PMSMP ;
- la structure d'accompagnement du bénéficiaire, si distincte de l'organisme prescripteur.

➡✳ Pour aller plus loin sur travail-emploi.gouv.fr

➡✳ [La PMSMP](#)

➡✳ [Les mesures pour l'emploi des jeunes](#)